

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 3 avril 2026
Compte rendu

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à vingt heures le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD
Nombre de membre en exercice : 15
Date de convocation : 27/03/2026

Etaient présents : RAYNAUD Claude, PONCHON Florent, MORIN Pascale, FAYET Pierre, MIGNOT Michel, PERISSEL Frédéric, DAUPHANT Guillaume, THUEL Séverine, GALLET Marie-Claire, ALVES Sandra, DURET Sandra, MAROFIN Quentin, BOIVIN Catherine, BENAY Laurent, SIMIEZ Michèle.

Était absent :

Secrétaire de séance : MORIN Pascale

Désignation des délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,
Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,
Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner **1** délégué titulaire et **1** délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection, de **1** délégué titulaire et **1** délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Énergie d'Aigueperse.

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :
A été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Énergie :

- M. FAYET Pierre

A été élu délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie :

- M. MIGNOT Michel

Désignation des délégués devant siéger au SMEA de la Basse Limagne

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SMEA de la Basse Limagne indiquant le nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune pour le SPANC auprès du SMEA de la Basse Limagne,
Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection des 2 délégués titulaires

- **M. DAUPHANT Guillaume** 15 voix
- **M. FAYET Pierre** 15 voix

Sont désignés par le conseil municipal en tant que délégués titulaires pour le SPANC :

- **M. DAUPHANT Guillaume**
- **M. FAYET Pierre**

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection des 2 délégués suppléants

- **M. PERISSEL Frédéric** 15 voix
- **Mme SIMIEZ Michèle** 15 voix

Sont désignés par le conseil municipal en tant que délégués suppléants pour le SPANC : M. PERISSEL Frédéric et Mme SIMIEZ Michèle

Désignation d'un représentant aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des petits porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour 0 voix contre et 0 abstention de :

- Désigne Monsieur DAUPHANT Guillaume comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP ;
- Désigne Monsieur DAUPHANT Guillaume comme représentant à l'assemblée générale spéciale ;
- Désigne Monsieur DAUPHANT Guillaume comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP ;

- Autorise Monsieur DAUPHANT Guillaume à assurer la fonction de Président de l'assemblée générale spéciale des Petits Porteurs et du Comité de Contrôle Analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration ;
- Autorise Monsieur DAUPHANT Guillaume membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de leur fonction (Président, Vice-Président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 17.064€ pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir à titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100€ bruts par présence en réunion.

Désignation des délégués devant siéger au SICOM de MARINGUES

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts du SICOM de MARINGUES fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants devant siéger au comité syndical,
 Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SICOM de MARINGUES,
 Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection de 2 délégués titulaires

- | | |
|----------------------|---------|
| - Mme MORIN Pascale | 15 voix |
| - Mme THUEL Séverine | 15 Voix |

Sont désignées par le conseil municipal en tant que déléguées titulaires

Mme MORIN Pascale
 Mme THUEL Séverine

Premier tour de scrutin :

A obtenu pour l'élection d'un délégué suppléant

- | | |
|------------------------|---------|
| - Mme BOIVIN Catherine | 15 voix |
|------------------------|---------|

Est désignée par le conseil municipal en tant que délégué suppléant

Mme BOIVION Catherine

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal

Vu les articles L14114-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Les membres de la CAO doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Il n'est pas question de parité pour cette élection.

Considérant qu'outre le Maire, son président, la commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux.

Président de la commission d'appel d'offres : M. RAYNAUD Claude

LISTE 1

Sont candidats au poste de titulaire

Pierre FAYET

Laurent BENAY

Michel MIGNOT

Sont candidats au poste de suppléant :

Sandra ALVES

Marie-Claire GALLET

Frédéric PERISSEL

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants

Premier tour du scrutin :

LISTE 1

Suffrages exprimés : 15

Sont donc désignés en tant que délégués titulaires

Pierre FAYET

Laurent BENAY

Michel MIGNOT

Sont donc désignés en tant que suppléants :

Sandra ALVES

Marie-Claire GALLET

Frédéric PERISSEL

Désignation du correspondant Défense

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un correspondant Défense.

Après délibération et vote

Est désigné par le Conseil municipal en tant que correspondant Défense :

M. DARLET Romain

Désignation des délégués devant siéger au SIAD de LEZOUX

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIAD de LEZOUX fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants devant siéger au comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIAD de LEZOUX,

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu pour l'élection de 1 délégué titulaire

- Mme GALLET Marie-Claire 15 voix

Est désignée par le conseil municipal en tant que déléguée titulaire

Mme GALLET Marie-Claire

Premier tour de scrutin :

A obtenu pour l'élection de 2 délégués suppléants

- Mme ALVES Sandra 15 voix

- M. PONCHON Florent 15 voix

Sont désignés par le conseil municipal en tant que délégués suppléants

Mme ALVES Sandra

M. PONCHON Florent

Désignation du délégué à la mission locale du Bassin Thiernois

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation du délégué à la mission locale du Bassin Thiernois

Après délibération et vote

Est désignée par le Conseil municipal en tant que déléguée à la mission locale du Bassin Thiernois : Mme BOIVIN Catherine

Désignation du délégué au CLIC Relais Autonomie de Thiers

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation du délégué au CLIC Relais Autonomie de Thiers

Après délibération et vote

Est désignée par le Conseil municipal en tant que déléguée au CLIC Relais Autonomie de Thiers

Mme GALLET Marie-Claire

Affectation du résultat du budget de fonctionnement

Suite au vote du Compte Financier Unique de la commune pour l'année 2025 et au vu du résultat excédentaire de la section fonctionnement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter 500 000€ de la section fonctionnement à la section investissement.

Après examen et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide l'affectation de 500 000€ de la section fonctionnement à la section investissement

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifié, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,17 %
 - taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,3 %
 - taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 11,17 %
- et d'autoriser le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Désignation correspondant secours incendie.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation du correspondant secours incendie.

M. PERISSEL Frédéric est désigné correspondant secours incendie pour la commune de Luzillat.

Questions diverses :

Préparation du budget de la commune : Afin d'établir le budget communal il faut budgéter les projets pour l'année à venir. Plusieurs propositions ont été faites :

- Prévoir de rendre la salle des archives coupe-feu, dans la salle des fêtes.
- Prévoir des travaux à la salle des fêtes de Demolle et les études qui seront nécessaires.
- Faire le point sur les bouches à incendies qui doivent être changées.
- Sécurisation du parking 10 rue des rameaux
- Rénovation du toit de la Maison CARRIAS, faire faire des devis par des entreprises.
- Ralentisseur à l'entrée du village et/ou un feu tricolore
- Prévoir le matériel pour la nouvelle classe
- Prévoir de mettre en place un stop ou un céder le passage sur la route qui monte aux 4 chemins au niveau de l'embranchement qui mène à l'Armonière.

Préparation du bail entre la commune et les dirigeants de L'Entre-potes :

M. le Maire donne lecture du projet de bail que l'avocate a rédigé. Une copie du projet sera transmise demain matin aux futurs locataires et l'ensemble des remarques faites seront transmises à notre avocate.

Rapport des commissions :

Suite aux passages de Mme BOIVIN à la cantine sur les temps de service, il en ressort que le bruit évoqué à plusieurs reprises n'est pas catastrophique. Les cantines scolaires sont des lieux bruyants mais plusieurs pistes de travail sont à explorer. La commission école doit se réunir avec le personnel pour échanger sur les projets envisagés.

Fait à Luzillat, le 20 avril 2026

Le Maire, C. RAYNAUD



